# Information

Du 17 août 2026 au 14 septembre 2026

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA), accentué par l'alternance des épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols, est à l'origine de fissures et de désordres structurels qui affectent de nombreuses habitations. De plus en plus de communes sont aujourd'hui confrontées à cette problématique.

Un relais d'information pour les propriétaires
Face à la complexité des démarches liées à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, aux relations avec les assurances ou aux solutions d'accompagnement existantes, les propriétaires concernés peuvent s'appuyer sur l'association SOS Maisons Fissurées 31.

Créée à l’initiative de sinistrés haut-garonnais, l’association informe les habitants, les accompagne dans leurs démarches et organise régulièrement des réunions publiques d’information. Elle agit également en lien avec l’Association Urgence Maisons Fissurées, qui intervient à l’échelle nationale.

Les propriétaires constatant l’apparition de fissures ou de désordres susceptibles d’être liés au retrait-gonflement des argiles sont invités à signaler leur situation auprès de leur mairie, puis à prendre contact avec l’association afin d’être informés des démarches à entreprendre et des dispositifs existants.

SE SIGNALER : contact@sosmaisonsfissurees31.fr